

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### COMPTE-RENDU DU 13 NOVEMBRE 2017 A SUSVILLE

---

#### Présents :

ABERT Jean-Claude  
JAKUTAGE Daniel  
KRAMARCZEWSKI Bruno  
MULYK Fabien  
BERTINI Mauricette  
FAURE Philippe  
CHATTARD Arnaud  
BRUGNERA Jean-Michel  
PASSELANDE Richard  
MASLO Raymond  
BESCHI Serge  
ODDOS David  
BONNIER Éric  
DECHAUX Marie-Claire

CIOT Xavier  
BARI Nadine  
JOURDAN Marie-Claire  
MUSARD Denis  
FANGET Dominique  
RIVIERE Carlos  
PAULIN Ginette  
PONTIER Joël  
BATTAIL Sylvie  
LUC Alain  
JOUBERT Thierry  
VIILLARD Alain  
CHAUD Frédéric  
ROCHER Françoise

LANEYRIE Jean-Marc  
TOSCAN Michel  
MATHIEU Patrice  
DELPUECH Nicole  
RAVANAT Jean-Luc  
BALME Eric  
MECKLER Bernard  
ROCHE Daniel  
PERRIN Gilda  
LUYAT Jean-Noël  
BUCH Emile  
CONTRATTO Maryse  
BARTHELEMI Maryse  
MORA Serge

**Absents excusés représentés :** PERINO Marie-France (pouvoir à ODDOS David ) ; ROJAS Angélique (pouvoir à BESCHI Serge) ; GONNORD Franck (pouvoir à LUYAT Jean-Noël) ; BONATO Brigitte (pouvoir à CIOT Xavier) ; CLARET Albert (pouvoir à BONNIER Éric) ; VILLARET Éric (pouvoir à JOURDAN Marie-Claire) ; DURAND Bernard (pouvoir à FANGET Dominique) ; MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à ROCHE Daniel) ; GILLIO-TOS Jacques (pouvoir à DELPUECH Nicole) ; CHARLES Christian (pouvoir à MULYK Fabien) ; MARTIN Maryline (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel) ; VIALLET André (pouvoir à TOSCAN Michel) ; MACE Denis (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc) ; HERITIER Bernard (pouvoir à BARTHELEMI Maryse).

Nombre de Pouvoirs : 14  
Nombre de délégués en exercice : 64  
Nombre de délégués présents : 42  
**Nombre de délégués votants: 56**

#### Ordre du jour :

#### I. REUNION DE SENSIBILISATION AU PLAN DE PAYSAGE

#### II. SEANCE ORDINAIRE

##### 1. COMPTE-RENDU de la séance du 18 septembre 2017

##### 2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES (rapporteur Joël PONTIER)

###### BP 2016

- Dissolution de différents syndicats (régularisation), intégration des résultats (Trésor public) – Décision modificative
- Décision modificative budget principal, budget déchets / annulation de créances

###### DEMATERIALISATION DES ACTES : suite de la procédure / Préfecture

###### PERSONNEL

- Demande de retrait du Centre de Gestion de l'Isère – Ville et CCAS d'Echirolles

### 3. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE (rapporteur Eric BALME)

- 📌 **SCHEMA DIRECTEUR DECHETS** : présentation des grandes lignes du programme d'investissement UIOM et de pistes de coopération avec Grenoble Alpes Métropole et EPCI isérois
- 📌 **GRAND CYCLE DE L'EAU**
  - GeMaPi : Exercice de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Point d'actualités
  - SIGREDA : modifications des statuts du syndicat
  - Association du Bassin versant de l'Isère (EPTB) : point d'actualités

### 4. SPORT ET SANTE (rapporteur Serge BESCHI)

- 📌 **BOULODROME** : DGD et pénalités
- 📌 **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### 5. CULTURE & PATRIMOINE (rapporteur Eric BONNIER)

- 📌 **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### 6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES AUX COMMUNES (rapporteur Alain LUC)

- 📌 **TRES HAUT DEBIT** : actualités

### 7. ECONOMIE & EMPLOI (rapporteur Jean-Marc LANEYRIE)

- 📌 **SMIME** : actualités
- 📌 **PROGRAMME LEADER** : convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement privé/public
- 📌 **PROJET MAM SUSVILLE** : SMIME MOA directe

### 8. ENFANCE & JEUNESSE (rapporteur Emile BUCH)

- 📌 **LUDOTHEQUE** : attribution de subvention

### 9. TOURISME, EXPLOITATION DU PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER DE LA MURE (rapporteur Nadine BARI)

- 📌 **CHEMIN DE FER DE LA MURE** : actualités

## 10. QUESTIONS DIVERSES

### I. REUNION DE SENSIBILISATION AU PLAN DE PAYSAGE

Joël Pontier et Alain Luc introduisent cette réunion. Ils présentent les intervenants : Sophie El-Kharrat, Yésika Reveilhac et Thierry Clarie de la DDT, Rachel Anthoine du CAUE et Simon Paillet, architecte et chargé de mission au Parc Naturel Régional des Bauges, et Nathalie Nahum, Carole Druart et Anne-Lise Loup de la CCM.

Le « Plan de Paysage » est une démarche volontaire portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Les objectifs locaux de ce plan sont :

- Fédérer le territoire à travers le paysage ;
- Elaborer une esquisse de projet de territoire ;
- Lister les sites à préserver, les points menacés, les sites identitaires ;
- Poursuivre l'approche paysagère initiée par l'étude artistique d'Amélie Blachot, portée par la DDT en 2015.

Cette réunion de sensibilisation a pour but de :

- Présenter les objectifs de la procédure, de la philosophie de la démarche

- Présenter et échanger sur le retour d'expériences du Parc naturel des Bauges
- Finaliser le cahier des charges (grandes lignes)
- Former un comité de pilotage

Sophie El-Kharrat aborde la question difficile du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), prématurée pour le territoire. Les services de la DDT sont satisfaits de la candidature de la CCM, satisfaits du résultat, félicitent et encouragent l'assemblée pour son engagement.

Yésika Reveilhac présente le contexte local et national qui est de faire émerger des thématiques propres au territoire.

Carole Druart fait une présentation des différentes façons d'aborder la question du paysage sortant d'une vision simpliste. Elle précise que le paysage ce n'est pas seulement ce que l'on peut voir, mais il inclut également un contexte de développement économique, agricole, cadre bâti, etc. Elle explique le déroulement global de cette démarche à partir de ce jour jusqu'à la fin du travail du bureau d'étude en automne 2018 (recrutement en cours). En ce qui concerne la question budgétaire, il est précisé que la CCM a été lauréate d'un appel à projet lui permettant de bénéficier de 30 000 € de subvention de l'Etat sur la durée de l'étude, représentant une grande part du financement.

Simon Paillet a réalisé deux plans de paysage et en a lancé un troisième, chacun étant affecté à une partie de son territoire. Il expose les trois éléments à retenir :

- Volonté politique
- Tous volontaires ; pas de procédure règlementaire ; pas de document d'urbanisme ; action volontariste
- Travail sur différentes échelles (communales, intercommunales...)

A travers son expérience, il souligne le fait que les communautés de communes avec lesquelles il a travaillé sont passées d'une logique d'intercommunalité de services à une logique d'intercommunalité de projets.

Le paysage est un élément fédérateur du projet de territoire. Le changement de tendance est confirmé : d'un modèle de développement périurbain à la structuration d'un territoire rural dynamique.

La question de la taille du territoire de la Matheysine par rapport au périmètre de travail est posée. Il est conseillé de travailler en secteur sans retomber dans les périmètres des anciennes communautés de communes. La diversité est une richesse pour créer une unité.

Denis Musard craint que cette démarche vienne remettre en cause les PLU instaurés ou en cours d'élaboration dans les communes.

Arnaud Chattard revient sur l'importance de travailler tous ensemble, et cite pour exemple le travail concerté de Lavalens et de La Morte sur la question des alpages.

A l'issue de la réunion, il est nécessaire de créer un groupe de travail, les élus intéressés sont priés de bien vouloir s'inscrire. Une confirmation sera envoyée aux membres du nouveau comité de pilotage « Plan de Paysage ».

## II. SEANCE ORDINAIRE

### 1. COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil communautaire du 18 septembre 2017 est adopté.

### 2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

#### **BP 2016 : Dissolution de différents syndicats, intégration des résultats, décision modificative**

Joël Pontier rappelle la délibération n° 30-2017 approuvant la dissolution du Syndicat Mixte du Valmontheys.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les éléments de l'actif et du passif de ce syndicat.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** pour que la Communauté de Communes de la Matheysine reprenne intégralement les éléments de l'actif et du passif du Syndicat Mixte du Valmontheys.

Il est donc nécessaire de traduire budgétairement cette intégration.

A cette occasion, le Trésor Public propose également d'épurer les écritures comptables d'intégration d'anciennes structures : Sivom Aménagement Touristique et CIAS.

De plus, suite à une observation des services de la Préfecture, il est nécessaire de mettre en concordance la délibération n° 14-2017 (Affectation du résultat) et le Budget Primitif du budget général où par erreur l'affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) avait été arrondie :

	Résultat initial	Sivom aménagement touristique	CIAS	SMC Valmontheys	Résultat après intégration	BP 2017 initial	BP 2017 après
<b>Fonctionnement 2016</b>	1 136 837,86	53 447,79	-0,30	134 453,05	1 324 738,40	707 865,76 inscrit au BP 700 000,00	932 364,19
<b>Investissement 2016</b>	- 209 772,13	25 221,92		11 376,00	- 173 174,21	- 209 772,13	- 173 174,21

Décision modificative	
<b>c/001-020</b>	<b>+ 36 597,92</b>
<b>c/021-020</b>	<b>- 36 597,92</b>
<b>c/002-020</b>	<b>+ 187 900,54 + 865,76 = + 188 766,30</b>

<b>c/011- c/615231- 020</b>	<b>- 13 987,75</b>
<b>c/023-020</b>	<b>- 36 597,92</b>
<b>c/67- c/673-020</b>	<b>+ 78 669,71</b>
<b>c/67- c/678-020</b>	<b>+ 160 682,26</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, 55 voix pour, 1 abstention, **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus ; **CHARGE M.** le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

**M BP 2016 : Décision modificative budget principal, budget déchets / annulation de créances**

Il est nécessaire de modifier à la marge les crédits affectés pour pallier le besoin d'écritures comptables au c/6541 (créances éteintes) sur le budget principal.

<b>Décision modificative Budget Principal</b>	
<b>c/6541-020</b>	<b>- 5 000 €</b>
<b>c/6542-812</b>	<b>+ 5 000 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, 55 voix pour, 1 abstention, **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus ; **CHARGE M.** le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Il en est de même pour le budget annexe Gestion des Déchets :

<b>Décision modificative Budget Gestion OM</b>	
<b>c/6574-812</b>	<b>- 1 000 €</b>
<b>c/658-812</b>	<b>- 1 000 €</b>
<b>c/6542-812</b>	<b>+ 2 000 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, 55 voix pour, 1 abstention, **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus ; **CHARGE M.** le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

## **Dématérialisation des actes : suite de la procédure / Préfecture**

Considérant que la Communauté de Communes de la Matheysine souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le Département :

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la transmission par voie électronique des documents budgétaires, des actes et de leurs annexes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le Département ; **DONNE SON ACCORD** pour que la Communauté de Communes de la Matheysine accède, après mise en concurrence des opérateurs de transmission homologués, au dispositif « S2LOW », de l'opérateur de télétransmission ADULLACT, par l'intermédiaire de l'opérateur de mutualisation : Centre de Gestion 38 ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec l'opérateur de mutualisation : le Centre de Gestion 38 ; **SOUHAITE** acquérir le ou les certificats électroniques nécessaires à l'authentification de la transmission sur le système d'information « ACTES » ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Préfet de l'Isère pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le Département ; **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

## **Personnel : demande de retrait du Centre de Gestion de l'Isère de la Ville et du CCAS d'Echirolles**

Par délibérations concordantes du conseil municipal et de la Ville d'Echirolles et du conseil d'administration du CCAS d'Echirolles, employeurs affiliés au Centre de Gestion de l'Isère (CdG 38) depuis son origine, le Maire-Président a été autorisé à solliciter la désaffiliation du CdG38.

Selon les données transmises par le CdG 38, « les recettes de fonctionnement du CdG 38 s'élèvent à 8.824 M€ en 2016. Le manque à gagner lié à cette désaffiliation est estimé à environ 0.200M€. [...] la réalisation d'un « Plan de maintien de l'équilibre » car l'Exécutif du CdG 38 prend l'engagement suivant : cette désaffiliation n'aura pas d'impact sur le montant de votre cotisation obligatoire (1% de la masse salariale) »

La CCM doit donc délibérer sur cette demande de désaffiliation.

La procédure de désaffiliation prévue par la loi du 26 janvier 1984 précise, dans son article 15, qu'il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Le cas échéant, la désaffiliation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Jean-Marc Laneyrie insiste sur le fait que si toutes les « grosses » communes font de même, comment feront les petites communes qui ne peuvent pas se passer de cette adhésion ?

Bernard Meckler rappelle que la Ville de Grenoble est déjà sortie, et pense que les services du CdG 38 auront plus de temps pour s'occuper des petites communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, 3 voix pour, 29 voix contre et 24 abstentions, **DESAPPROUVE** cette demande de désaffiliation.

#### **M Schéma directeur des déchets : présentation des grandes lignes du programme d'investissement UIOM et de pistes de coopération avec Grenoble Alpes Métropole et EPCI isérois**

Présentation dans les grandes lignes du programme à horizon 2025-2030 de la gestion des déchets avec la mise en conformité (Loi de Transition Energétique) des outils industriels de gestion des déchets (incinérateur, centre de tri), et des pistes de coopération avec Grenoble Alpes Métropole et les EPCI isérois invités à s'engager dans cette démarche. Présentation du projet Grenoble Alpes Métropole :

Le site Athanor – Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) et centre de tri – est en projet de modernisation pour répondre aux exigences de la loi Transition énergétique et des performances du site.

Dès aujourd'hui, la Métro propose de réfléchir ensemble pour mutualiser cet équipement, qui est le seul dimensionné à ses besoins et selon les besoins de tout le territoire du Sud Isère.

Une commission « Déchets » est prévue le 7 décembre – présentation de la Métropole – avec une présence souhaitée de tous les maires pour une prise de décision engageant le territoire à long terme.

Lors du prochain conseil communautaire prévu le 18 décembre, il sera proposé de prendre une position politique de principe pour savoir si la CCM poursuit la démarche.

Que se passe-t-il si la CCM n'y va pas ? Eric Balme précise que la CCM sera alors libre de lancer un appel d'offre, soumis à l'offre et à la demande par rapport aux capacités de « vide de four ». Si les usines sont dimensionnées au plus juste, la probabilité d'un « vide de four » est moindre en raison des coûts exorbitants.

Aussi, Citeo tiendra une conférence de presse en présence des élus le 1<sup>er</sup> décembre à Mayres-Savel au sujet des extensions des consignes de tri. Il est à noter que la conférence de presse a été reportée à une date ultérieure en raison des chutes de neige le 1<sup>er</sup> décembre.

#### **M Grand cycle de l'eau – Gemapi : exercice de la compétence**

Point d'informations sur le futur exercice de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La décision de gestion de cette compétence sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire du 18 décembre 2017.

Il est tout d'abord proposé un pré-transfert de la compétence au Sigreda, en parallèle de la création d'un syndicat pour la gestion Gemapi. Des options plus précises seront présentées au prochain conseil communautaire.

Fabien Mulyk rappelle que ce projet a déjà été évoqué et respecte la question des bassins versants.

En ce qui concerne la CLEDA, la Communauté de Communes de la Matheysine souhaite un périmètre unique sur les limites iséroises.

#### **M Grand cycle de l'eau – Sigreda : modifications des statuts du syndicat**

Le projet modificatif des statuts du SIGREDA a été présenté et approuvé par ses membres présents lors de la réunion du Comité syndical qui s'est tenue le 8 novembre dernier.

La Communauté de Communes de la Matheysine est invitée à se prononcer sur cette modification statutaire.

La modification statutaire intervient principalement sur la nécessité de mettre en conformité les statuts du SIGREDA avec les dispositions législatives en matière de compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications statutaires du SIGREDA en date du 8 novembre 2017, ainsi proposées.

#### **Grand cycle de l'eau – Association du Bassin Versant de l'Isère (EPTB) : point d'actualités**

L'assemblée est informée de la création de l'association de bassin versant de l'Isère.

### 4. SPORT & SANTE

#### **Boulodrome : DGD et pénalités**

Au cours de l'exécution comptable du programme de travaux, une pénalité temporaire avait été appliquée à l'entreprise Dauphinoise de Menuiserie sur le motif suivant d'un « risque de mise en retard préjudiciable des autres lots ».

Il s'est avéré que l'entreprise a fait le nécessaire dans les délais, sans causer de retard aux autres intervenants. Le décompte général définitif (DGD) établi prévoit la restitution de la pénalité d'un montant de 400,00 €.

« Dans le seul cas où des pénalités de retard sont appliquées par l'ordonnateur sur les paiements, état liquidatif – en cas d'exonération ou de réduction de ces retenues, il est nécessaire de produire une délibération de l'autorité compétente prononçant cette réduction ou exonération ».

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'exonérer l'entreprise Dauphinoise de Menuiserie de cette pénalité de 400,00 €.

#### **Subventions aux associations**

Sur proposition de la Commission Sport et Santé, réunie le 18 octobre 2017, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de l'année 2017.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017, article c/6574.

<b>Associations</b>	<b>Evènement</b>	<b>Montant</b>
<b>RTF 38 Trial</b>	18 <sup>e</sup> Trial à Susville le 03/09/17	<b>350 €</b>
<b>Dauphiné Ski Alpinisme</b>	Verticale du Grand Serre le 01/10/17	<b>550 €</b>
<b>Club sportif Matheysine</b>	Concours de boules	<b>500 €</b>

Associations	Evènement	Montant
<b>Eybens sport adapté</b>	Récompense titre champions de France de ski nordique	<b>100 €</b>
<b>Foyer d'animation et de ski de fond du col d'Ornon</b>	Trail de l'Oisans	<b>150 €</b>

L'assemblée se demande pourquoi l'association Triathlon Nature de Valbonnais (subvention labellisée) ne bénéficie pas d'une bonification de 300 € au même titre que les subventions labellisées « Culture et Patrimoine ». Il est indiqué que la commission « Sport et Santé » n'a pas fait ce choix.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, 53 voix pour, 3 abstentions, **DECIDE** d'attribuer les subventions présentées ci-dessus.

## 5. CULTURE & PATRIMOINE

### Subventions aux associations

Sur proposition de la Commission Culture et Patrimoine, réunie le 11 octobre 2017, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de l'année 2017. Une enveloppe exceptionnelle est dédiée aux événements relatifs au dispositif « La Matheysine : une histoire minière ».

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017, article c/6574.

Associations	Evènement	Enveloppe Commission Culture	Enveloppe Histoire Minière
<b>Les Montagn'Arts</b>	Festival en juin 2017 (complément)		<b>300 €</b>
<b>Musique à Corps</b>	Concert été 2017 (complément)	<b>300 €</b>	
<b>Le Souvenir Français – Comité de Valbonnais</b>	Renouvellement du drapeau	<b>200 €</b>	
<b>Cinéma Rencontres à la Salette</b>	8 <sup>ème</sup> journées du cinéma et de la réconciliation à Corps	<b>400 €</b>	
<b>Harmonie Muroise</b>	Les Virtuoses		<b>1 000 €</b>
<b>Musée Matheysin – Les amis du Musée</b>	Editions plaquettes « Anthracités, l'habitat minier »		<b>500 €</b>
<b>Roizonne à la recherche du temps passé</b>		<b>100 €</b>	
<b>La Compagnie du Poème</b>	Les Etonnantes en mars 2017	<b>100</b>	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions présentées ci-dessus.

Une rapide présentation des évènements à venir relatifs au dispositif « La Matheysine : une histoire minière » est faite. A l'occasion de la Sainte Barbe, un week-end de festivités est prévu les 2 et 3 décembre. Cela clôturera une année de commémoration, en accord la CGT Mineurs et la Mine Image.

Un ciné-concert est organisé avec la diffusion du film Les Virtuoses en présence de l'Harmonie Muroise. Une soirée-gala est également prévue autour des cabas des mineurs.

## 6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & SERVICES AUX COMMUNES

### Très Haut Débit : actualités

Point sur les retours des conventions des communes : il en manque 25 sur 44, il est demandé aux communes de bien vouloir les retourner.

Un engagement d'environ 1 600 000 € sur 8 exercices, réparti à 50% pour la CCM et 50% pour les communes (en fonction du nombre de prises prévues). Une réactualisation du nombre des prises sera effectuée sur les derniers exercices.

Fabien Mulyk indique que le Département se tient à jour, le marché est en baisse car tous les travaux en cofinancement des communes viennent en baisse (à ce jour - 7%).

Un point d'actualités est également effectué sur les bornes IRVE (infrastructure de recharge des véhicules électriques). Le chantier avance avec 4 bornes installées et en service. Une borne est installée à Laffrey mais n'est pas encore branchée, 3 installations sont en cours à Saint-Théoffrey, Pierre-Châtel et La Salle en Beaumont, du retard a été pris pour celle de La Morte.

## 7. ECONOMIE & EMPLOI

### SMIME : actualités

Jean-Marc Laneyrie expose la situation :

*« La Loi NOTRe a retiré la compétence développement économique au Département.*

*L'exercice de cette compétence incombe désormais à la Région, promue chef de file de la compétence Economie, et à l'Intercommunalité.*

*Contraint par la Loi, le Département de l'Isère a donc sollicité du Préfet son retrait du SMIME.*

*Personnellement, je juge cette évolution néfaste car je considère que notre organisation actuelle en matière de développement économique était optimale et efficace. Depuis 46 ans, elle a largement fait ses preuves: près de 1 000 emplois, principalement industriels et artisanaux, ont été créés et maintenus sur le territoire grâce à l'action du SMIME. Pendant longtemps, j'ai espéré que le Département pourrait rester dans le SMIME au nom de l'exception de solidarité territoriale prévu par l'article 94 de la Loi NOTRe. Mais l'Etat est resté inflexible.*

*Le retrait du Département va entraîner la dissolution de plein droit du SMIME à brève échéance : normalement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce délai étant toutefois susceptible d'être prorogé de six mois pour fiabiliser les opérations comptables et juridiques liées à la dissolution.*

*L'arrêté de dissolution qui sera pris par le Préfet avalisera les conditions de liquidation du syndicat qui devront être déterminées d'un commun accord entre le Département de l'Isère et la CCM, les deux membres du SMIME, et actées par des délibérations concordantes.*

*Une réunion est programmée à cette fin le 23 novembre 2017. Les enjeux de cette réunion sont importants. Pour ménager l'avenir et les finances de la CCM, tout en poursuivant l'action de portage de l'immobilier d'entreprise caractéristique du SMIME, il faudrait d'abord obtenir du Département qu'il laisse à la CCM la totalité des actifs du SMIME, essentiellement des locaux d'activités, productifs de revenus (près de 700 000 € de loyers par an). Ensuite, il faudrait que le Département accepte de prendre en charge une partie du passif du SMIME (2,6 millions d'euros en capital) pour que le transfert du passif résiduel à la CCM n'obère pas à l'excès la capacité d'endettement de cette dernière. Enfin, il conviendrait que le Département accepte que soit prorogée la date d'achèvement du programme Evolutif (requalification d'une friche industrielle à Saint-Honoré) pour que la subvention de 2 millions d'euros qu'il a versés au SMIME reste acquise en totalité à la CCM (en effet, il a été décidé de différer la réalisation du secteur 4 pour limiter le recours à l'emprunt).»*

Jean-Marc Laneyrie donne ensuite lecture du courrier qu'il se propose d'adresser au Préfet pour attirer son attention sur les contraintes pratiques, comptables et juridiques, inhérentes à la dissolution, et demander que la prise d'arrêté soit différée de quelques mois pour réaliser le transfert dans de bonnes conditions.

Janine Mordegan indique qu'il faut travailler comptablement sur l'actif et le passif.

Jean-Marc Laneyrie souhaite une démarche pour ne pas mettre la Communauté de Communes dans une situation grave compte-tenu du contexte...

Serge Beschi signale un taux d'endettement de 30% soumis avec les emprunts de la CCM. La collectivité sera-t-elle soumise à ce taux, cela peut-il être bloquant ?

Janine Mordegan répond que l'actif est aussi intégré avec les recettes qui viennent compenser ces endettements. Au sujet des échanges avec la Préfecture, l'arrêt de la compétence est effectif au 31 décembre 2017, un délai pourra être accordé sur le transfert de l'actif et du passif.

Arnaud Chattard dit que la loi NOTRe est votée depuis quelques années, cette situation était à prévoir. La disparition du SMIME n'impactera pas les actions car la CCM reprendra l'exercice de la compétence.

### **Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement privé/public**

La Loi NOTRe a notamment renforcé et affirmé le rôle de la Région et des intercommunalités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique.

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) fixe le cadre des différentes interventions. La Région est la seule compétente pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises.

Il est donc nécessaire de conclure une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettant à la Communauté de Communes de la Matheysine d'intervenir dans les régimes d'aides fixés par la Région, au titre du programme Leader notamment.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération ; **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

## **Projet MAM à Susville : SMIME MOA directe**

Joël Pontier rappelle que le SMIME avait été sollicité par le Département de l'Isère afin de trouver une solution immobilière pour répondre au projet de 4 personnes (Assistants Maternelles ou Auxiliaires puéricultrices) de créer une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à Susville.

Le SMIME disposant d'un bâtiment d'environ 147 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre de la commune de Susville pouvait répondre à ce besoin moyennant une réhabilitation spécifique.

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'adaptation de cet atelier (réhabilitation et mise aux normes), il avait dans un premier temps été jugé opportun de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM), établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, afin d'obtenir les aides publiques les plus élevées possibles.

Cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avait été actée par le Conseil Communautaire en date du 29 mai 2017. La convention correspondante a été signée le 2 juin 2017 entre le SMIME et la CCM.

A la demande de SMIME, il est nécessaire d'annuler cette convention, le syndicat reprenant la maîtrise d'ouvrage directe. Les écritures comptables déjà passées pour le compte de ce programme seront annulées.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** l'annulation de la convention précitée, **PRECISE** que les factures réglées par la CCM seront annulées et reprises dans la comptabilité du SMIME.

## **8. ENFANCE & JEUNESSE**

### **Ludothèque : attribution de subvention**

Sur proposition du bureau communautaire et de la commission Enfance-Jeunesse, il est proposé d'allouer à la Ludothèque « Jeux Rigole » une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2017. Il est également proposé de reconduire cette subvention d'un même montant sur l'exercice 2018, correspondant à la dernière année du Contrat Enfance-Jeunesse de la CAF de l'Isère en cours.

Selon Maryse Barthélémi, la commission Enfance-Jeunesse n'a pas proposé une subvention de 2 000 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, 53 voix pour, 3 voix contre, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Jeux Rigole sur l'exercice 2017 ; **RECONDUIT** cette attribution de subvention sur l'exercice 2018, d'un montant identique de 2 000 € pour ajuster la durée de cette aide sur la durée de validité du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF de l'Isère ; **DIT** que les crédits sont prévus au budget ; **CHARGE** M. le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

A titre d'information, la 8<sup>ème</sup> édition de la Journée Familles organisée dans le cadre du dispositif « Grandir en Matheysine » aura lieu le samedi 18 novembre à partir de 14h à La Salle en Beaumont.

## 9. TOURISME, EXPLOITATION DU PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER DE LA MURE

### Chemin de Fer : actualités

Point d'actualités portant uniquement sur le recours de Saint Georges de Commiers sur la Délégation de Service Public (DSP). La CCM n'a pas d'informations à ce jour.

A l'époque, le Département avait adressé un courrier invitant Grenoble Alpes Métropole à clarifier sa position sur ce dossier concernant une participation financière à la relance du train touristique.

Les travaux de topographie avancent et le projet suit son cours.

Suite à la réunion avec Mme Violaine Demaret – Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Isère – des pistes de financement de l'Etat sont en cours.

Pour information, le Trail des Passerelles prévoit une course spécifique sur le thème du Petit Train pour son édition en 2018.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Des dysfonctionnements importants de distribution du courrier sont constatés depuis plusieurs semaines sur le territoire. Les élus estiment que La Poste doit assurer un service public équitable, Joël Pontier est missionné d'adresser un courrier à la Préfecture de l'Isère et aux services de La Poste.

Par ailleurs, des permanences juridico-sociales sur le logement seront probablement mises en place en 2018. A ce sujet, un séminaire aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 18h à la CCM. Pour des raisons d'organisation, il est demandé aux élus de bien vouloir s'inscrire.

Le prochain Conseil Communautaire est prévu le lundi 18 décembre 2017 à 18h à la CCM.

La cérémonie des vœux est organisée le jeudi 11 janvier 2018 à 18h à la CCM.

**-- FIN DE SEANCE --**